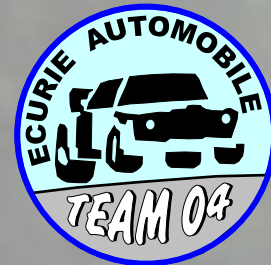




FFSA
RALLYE

FFSA
VEHICULES HISTORIQUES



COMITE REGIONAL SPORT AUTOMOBILE



PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

**24ème Rallye National de
HAUTE
PROVENCE**

**17 et 18
Mars
2012**



3ème Rallye National V.H.C.

REGLEMENT PARTICULIER

23^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE
17 et 18 mars 2012
REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Lundi 23 janvier 2012
Ouverture des Engagements	Dès parution du règlement
Clôture des Engagements (Minuit Cachet de la Poste faisant foi)	Lundi 5 mars 2012
Parution du Road Book (à retirer uniquement au secrétariat de l'A.S.A.)	Samedi 10 mars 2012
Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.	Lundi 12 mars 2012
Vérifications des Documents Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Samedi 17 mars 2012 de 7 h 30 à 11 h 30
Vérifications des Voitures Parking de la Mairie – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Samedi 17 mars 2012 de 7 h 45 à 11 h 45
1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs Salle des Fêtes OSCO MANOSCO – Avenue du Moulin Neuf – MANOSQUE	Samedi 17 mars 2012 12 h 00
Publication des équipages admis au départ Gymnase des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Samedi 17 mars 2012 13 h 30
Départ de la 1^{ère} Etape du Rallye Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Samedi 17 mars 2012 14 h 00
Arrivée de la 1^{ère} Etape du Rallye Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Samedi 17 mars 2012 20 h 45
Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} Etape Gymnase des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Dimanche 18 mars 2012 7 h 00
Départ de la 2^{ème} Etape du Rallye Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Dimanche 18 mars 2012 7 h 30
Arrivée du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	Dimanche 18 mars 2012 13 h 30
Vérifications finales éventuelles Etablissement NORAUTO – Avenue de la Libération - MANOSQUE	
Publication des Résultats du Rallye Gymnase des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Dimanche 18 mars 2012 30' après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des Prix Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Dimanche 18 mars 2012 à l'arrivée

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR ET SECRETARIAT DU RALLYE	A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90 e-mail : asa.hteprovence@wanadoo.fr
ACCUEIL DES OFFICIELS	Samedi 17 mars 2012 de 7 h 00 à 12 h 00 Salle Polyvalente <u>Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT</u>
ACCUEIL DES PARTENAIRES PRESSE, INVITES	Samedi 17 mars 2012 de 7 h 00 à 12 h 00 Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide <u>Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT</u>
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Salle Polyvalente <u>Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT</u>
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Parking de la Mairie <u>Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT</u>
PERMANENCE DU RALLYE	P.C. COURSE Salle des Fêtes OSCO MANOSCO <u>Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE</u>
PARC FERME	Parking Lycée des Iscles <u>Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE</u>
TABLEAU D’AFFICHAGE	Gymnase des Iscles <u>Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE</u>
REMISE DES PRIX	A l'arrivée Parking Lycée des Iscles <u>Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE</u>

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile De Haute Provence organise les 17 et 18 mars 2012, le 24^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE, en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, n° 18 en date du 6 janvier 2012. Permis d'organisation du Comité Régional n° 4 en date du 22 novembre 2011.

Comité d'Organisation

Organisation Générale
Intendance / Hébergement
Partenaires
Commissaires
Matériel
Remise des Prix
Divers
Secrétariat du Rallye

- Patrice POCHON
- Francine POCHON
- Jean Paul POCHON
- Thierry HAMONIC
- Olivier GUILLAUME
- Francine POCHON
- Membres A.S.A. De Haute Provence

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE
Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90
A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Représenté par Monsieur Jean Paul POCHON

Organisateur Technique

1.1P. - OFFICIELS

Délégué Comité	:	-		
Collège des Commissaires Sportifs :				
Président	:	- Jean Louis VATON	5493	0728
Membres	:	- Max DECARPENTRIE	3433	0730
		- Christine DESSORIS-EYDOUX	8178	0727
		- Françoise GERLAND	10193	0508
		- Michèle TURQUAY	6843	0701
Secrétaire	:	- Laurent DE METS	53293	0730
Direction de Course :				
Directeur de Course	:	- André EYDOUX	7205	0727
Directeurs de Course Adjoints	:	- Pierre BOÏ	12623	0606
		- Georges POUQUINE	20225	0728
Directeur de Course Adjoint chargé	:	- Gérard GHIGO	1967	0729
Directeur de Course Adjoint chargé Des Parcs	:	- Maryse THOMAS	3123	0416
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	:	- Robert RICHARD	44762	0701
		- Marie-Odile VINCENSINI	9656	0727
Directeur de Course délégués au poste inter Médecin Chef	:	- Patrick LATIL	3027	0722
		- Abbel HAJJAR	202510	0730
Commissaire Technique Responsable	:	- Bertrand FRANCOU	4010	0729
Commissaires Techniques	:	- Loys BORDERON	183288	0727
		- Gustave BOYER	4005	1442
		- Michel LE BORGNE	29951	0606
		- Henri PLUTON	44128	0726
		- Michel RAMU	2669	0730
		- Valérie ROUSTAN	122514	0606
		- Dominique TURPIN	119028	0721
Commissaire Technique Stagiaire	:	- Jean Paul LEAUTHIER		0730
		- Henri PINET	11855	0606
Chargés des Relations avec Les concurrents	:	- Francis FABRIES	6904	0728
		- Clair SCHMIT	9199	0729
		- Sylvie SCHMIT	36488	0729
Chargée des relations avec la Presse	:	- Francine POCHON	57592	0730
Classements	:	- Toprallye.com		
Speaker	:	- Michel VIGNAL (Phocéa production)		

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement antisportif ; etc.

Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. - ELIGIBILITE

Le « 23^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE » compte pour :

- les Challenges du Comité Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur 2012, suivants :
rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir",
rallye féminin

1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 17 mars 2012 de 7 h 30 à 11 h 45 :

Administratives : Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – 04860 PIERREVERT.
Techniques : Parking de la Mairie – 04860 PIERREVERT.

A l'issue des vérifications les véhicules seront mis en parc fermé (Parking Lycée des Iscles à MANOSQUE) jusqu'à leur heure de départ.

Les vérifications finales auront lieu :

Etablissement NORAUTO – Avenue de la Libération - MANOSQUE

Taux horaire de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P.

Concurrent Admis

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au **24^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 5 mars 2012** minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P.

Le nombre d'engagés est fixé à **135** voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **165** voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11P.

Les frais de participation sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : **400,00 €**
- sans la publicité facultative de l'organisateur : **800,00 €**
- aux équipages (1er pilote) de l'A.S.A. de Haute Provence : **350,00 €**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des frais de participation.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas eu lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3P. – ORDRE DE DEPART

3.3.1P.

Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du rallye V.H.C. et ce lors des 2 étapes.

Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire pénalités routières comprises (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en « super rallye » par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2P.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classées par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classées par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, A7S, R4, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe « J » du Code Sportif International pour les voitures du groupe A (y compris WRC, Super 2000, Kit-Car, Super 1600), les voitures du groupe R, les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes F2000, FRC, FA, FN, GT de série 2 roues motrices et Z.

4.3P. – ASSISTANCE

L'assistance est interdite en dehors des parcs d'assistance définis par l'organisation.

4.3.3P. – Définition de l'assistance interdite

Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye. L'utilisation ou la réception de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente. Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance. Le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisés par le règlement, est strictement interdit.

Article 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire	:	Panneaux de portières haut	:
		Panneaux de portières bas	:
		Panneaux de portières cotées	:
Publicité facultative	:	Bandeaux de pare-brise gauche	:
		Bandeaux de pare-brise droit	:

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 24^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE représente un parcours de 342,75 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 111,14 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 – 3 : VALENTOLE	-	9,59 km	-	2 fois	-	19,18 km
E.S. 2 – 4 : ESPARRON	-	20,60 km	-	2 fois	-	41,20 km
E.S. 5 – 7 : VILLEDIEU	-	18,39 km	-	2 fois	-	36,78 km
E.S. 6 – 8 : ALBISOC	-	6,99 km	-	2 fois	-	13,98 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante (tél. : 3699).

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc... seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du samedi 10 mars 2012 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu suivant les horaires suivants :

	E.S. 1-3	E.S. 2-4	E.S. 5-7	E.S. 6-8
Samedi 10 mars	9 h 00 à 18 h 00	13 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 13 h 00
Dimanche 11 mars	9 h 00 à 18 h 00	13 h 00 à 18 h 00	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 13 h 00
Vendredi 16 mars	9 h 00 à 18 h 00	13 h 00 à 18 h 00	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 13 h 00

Article 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| - Commissaires Chef de poste | Chasubles Orange barrée |
| - Commissaires de routes | Chasubles Orange |
| - Directeurs d'épreuves | Chasubles Rouges |
| - Médecin | Chasubles Blanches |

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENT

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 10P. PRIX - COUPES

PRIX EN ESPECES :

Tous les prix sont cumulables

Les prix en espèces seront expédiés dans les 8 jours après la fin du rallye, à l'adresse figurant sur l'engagement.

Cl't	Général		Groupes (6)				Féminin
	1 à 80	+ de 80	1 à 4	5 à 20	21 à 40	+ de 40	
Partants							
1 ^{er}	800 €	1000 €	250 €	300 €	300 €	300 €	300 €
2 ^{ème}	500 €	700 €		250 €	250 €	250 €	
3 ^{ème}	300 €	500 €		200 €	200 €		
4 ^{ème}	200 €	300 €		150 €			
5 ^{ème}	100 €	200 €		100 €			

Cl't	Classes (23)				
	1 à 4	5 à 10	11 à 15	16 à 20	+ de 20
Partants					
1 ^{er}	250 €	400 €	400 €	400 €	400 €
2 ^{ème}		300 €	300 €	300 €	300 €
3 ^{ème}		200 €	200 €	200 €	
4 ^{ème}		150 €	150 €		
5 ^{ème}		100 €			

Total Maximum distribuable = 35 450 €

COUPES ou TROPHEES :

L'ensemble des concurrents figurant au classement final de l'épreuve seront récompensés.

TROPHEE DAVID COLAIANNI

Ce trophée récompensera l'équipage engagé en groupe N/FN, ayant réalisé le plus grand nombre de meilleurs temps de groupe sur l'ensemble de l'épreuve. Même les équipages ayant abandonné pourront prétendre à ce trophée. .

TROPHEE SCAP PEUGEOT MANOSQUE

Ce trophée récompensera l'équipage participant sur un véhicule de la marque Peugeot, le mieux classé au classement général final de l'épreuve.

La remise des prix du 24^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le dimanche 18 mars 2012 à l'arrivée du rallye

**Parking du Lycée des Iscles
04100 MANOSQUE.**

PALMARES

RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE MODERNE

	<i>EQUIPAGES</i>	<i>VOITURES</i>	<i>Gr./Cl.</i>
1988	BRIGNOL – GIRARD	ALPINE A310 V6	F / 13
1989	BRIGNOL – FERRER	ALPINE A310 V6	F / 13
1990	BRIGNOL – FERRER	ALPINE A310 V6	F / 13
1991	DOR – VIALE	BMW M3	A / 8
1992	BRIGNOL – FERRER	ALPINE A310 V6	F / 13
1994	BRIGNOL – ARNAUD	ALPINE A310 V6	F / 13
1995	LATIL – POCHON	FORD ESCORT COSWORTH	A / 8
1996	CLOITRE – COUETTE	BMW M3	A / 8
1997	POUDREL – FROMENT	R5 TURBO TOUR DE CORSE	F / 13
1998	VALLICIONI – GANDOLFI MEI	BMW M3	A / 8
1999	BRIGNOL – SOULEILLET	ALPINE A310 V6	F / 13
2000	BRIGNOL – SOULEILLET	ALPINE A310 V6	F / 13
2001	BALLET – AILLOUD-PERRAUD	CITROËN ZX KIT CAR	A / 7
2002	FANGUIAIRE – MOULIAS	RENAULT MAXI MEGANE	A / 7
2003	BOURCIER – DUCOUSSO	RENAULT MAXI MEGANE	A / 7
2004	BOURCIER – DUCOUSSO	RENAULT MAXI MEGANE	A / 7
2005	BOURCIER – DUCOUSSO	RENAULT MAXI MEGANE	A / 7
2006	BOURCIER – DUCOUSSO	RENAULT MAXI MEGANE	A / 7
2007	FANGUIAIRE – ZAZURCA	CITROËN XSARA KIT-CAR	A / 7
2008	GUIGOU – PONGE	RENAULT CLIO R3	A / 7
2009	FANGUIAIRE – ZAZURCA	CITROËN XSARA KIT-CAR	A / 7
2010	LATIL – ROCHE	PEUGEOT 307 WRC	A / 8W
2011	FANGUIAIRE – MOULIAS	CITROËN XSARA KIT-CAR	A / 7

RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE V.H.C.

	<i>EQUIPAGE</i>	<i>VOITURE</i>	<i>Cat./Cl</i>
2010	FERAUD – GUIGUE	PORSCHE 911 SC	3S / D4S
2011	BRIGNOL – SOULEILLET	ALPINE A310 V6	3S / C5S

3^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION
17 et 18 mars 2012
REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence

LISTE DES ADRESSES

Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 17 et 18 mars 2012, le 3^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION, en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, n° 18 en date du 6 janvier 2012. Permis d'organisation du Comité Régional n° 4 en date du 22 novembre 2011.

Comité d'Organisation

Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence

1.1P. - OFFICIELS

Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence

Commissaire Technique Responsable : - Henri PLUTON 44128 0726

1.2P. - ELIGIBILITE

Le « 3^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE V.H.C. » compte pour :

- le Challenge du Comité Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur 2012 V.H.C.

1.3P. - VERIFICATIONS

Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents Admis

(Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC telles que parues dans France Auto 2011)

3.1.5P. Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence

Si à la date de la clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 165 voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11P. Les frais de participation sont ainsi fixés :

- o avec la publicité facultative de l'organisateur : 400,00 €
- o sans la publicité facultative de l'organisateur : 800,00 €
- o aux équipages (1er pilote) de l'A.S.A. de Haute Provence : 350,00 €

3.1.12P. Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence.

3.3P. – ORDRE DES DEPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 24^{ème} Rallye National dans l'ordre des numéros.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 24^{ème} Rallye National.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E et I inclus, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH)

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la FFSA. Le passeport technique est obligatoire pour les licenciés FFSA.

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S, et réparties en classes, conformément aux règles spécifiques rallyes VHC.

4.2P. – PNEUMATIQUES

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes VHC FFSA.

4.3P. – ASSISTANCE

Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence.

Article 5P. PUBLICITE

Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence.

Publicité individuelle : deux rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue dans l'Annexe K 2010

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Identique au 24^{ème} Rallye National de Haute Provence.

Article 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape ou la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures,
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.
- Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENT

Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues et un classement pour les catégories 3 et 3S confondues.

Article 10P. PRIX - COUPES

PRIX EN ESPECES :

Il n'y a pas de dotation en prix.

Tous les équipages ayant terminés l'épreuve seront récompensés

La remise des prix du 3^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE VHC se déroulera le **dimanche 18 mars 2012** à l'arrivée du rallye.

Parking du Lycée des Iscles
04100 MANOSQUE.